

ARTICLE 1 : PARTIES DU CONTRAT

Le terme «Client» désigne toute personne morale ou physique, ayant requis les compétences professionnelles de Laëticia Gérodon en qualité de Graphiste indépendante. Le terme «Tiers» désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat.

Le terme «Graphiste» désigne la micro-entreprise Laëticia Gérodon dont le siège social est au :
Chemin de la Garenne, 49700 Cizay-la-Madeleine en France immatriculée à l'URSSAF sous le numéro SIRET : 889 585 246 00024.

ARTICLE 2 : GÉNÉRALITÉS

Le Client faisant appel aux services du Graphiste reconnaît avoir pris connaissance de ses capacités artistiques et techniques avant de solliciter son intervention et accepte sans réserve les conditions générales de vente suivantes, ainsi que les mises en garde énoncées dans l'Extrait de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété artistique (J.O. du 14 mars 1957) des droits des auteurs concernant les lois de la propriété intellectuelle.

Pour ce faire, le Client apposera lors de la commande sa signature précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé» au bas du présent document. Toute commande ou devis signé entraîne l'acceptation entière et sans réserve de la part du Client des présentes conditions générales de vente. La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé dans le champ « Nature de la prestation ». De façon corollaire, elle ne comprend pas ce qui n'est pas explicité dans ce même champ.

ARTICLE 3 : BON DE COMMANDE & DÉBUT DE LA MISSION

Le(s) devis et les CGV (conditions générales de vente) signés par le Client valent exclusivement ensemble pour acceptation de ces derniers et font office de bon de commande.

Les devis émis par le Graphiste sont valables à la date de leur établissement et pour une durée d'un mois.

Ils sont susceptibles d'être révisés notamment en fonction de l'évolution du cahier des charges. Ceux-ci doivent s'accompagner d'un acompte de 30% du prix global des prestations à fournir. La mission débutera lorsque tous les documents (devis et CGV signés, 30% du montant global payé) et éléments documentaires graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat, seront à la disposition du Graphiste.

ARTICLE 4 : CAHIER DES CHARGES

Le Client garantit avoir prit le soin de fournir au Graphiste un Cahier des Charges précis détaillant la nature et l'environnement de la commande à réaliser. Si le Client ne fournit pas de Cahier des charges avant le début de la réalisation de la commande, ou lorsque le Cahier des Charges ne donne pas d'indications ou de recommandations suffisamment précises sur la façon dont doit être abordée la création d'un élément inclus dans la commande, les deux parties s'accordent sur le fait que la conception visuelle est laissée à l'interprétation du Graphiste.

ARTICLE 5 : VALIDATIONS

Le Client s'engage à formuler ses validations de manière claire et explicite par l'envoi d'un email ou d'un courrier daté et signé au Graphiste. À défaut d'une validation ou d'une demande de modification des maquettes par le client dans un délai de quinze jours, celles-ci seront considérées comme validées par les deux parties.

Le travail réalisé, livré et tacitement validé, implique que les sommes correspondantes à ce travail sont dues.

Les moyens de visualisation des maquettes avant leur départ en impression étant nombreux et ne répondant pas aux mêmes normes, le Graphiste ne pourra pas être tenue responsable des éventuelles différences entre une visualisation informatique et le résultat final des produits. La restitution des couleurs ne peut être garantie à l'identique entre l'outil informatique et la chaîne de fabrication. Les couleurs visibles sur un écran (quel qu'il soit) ne sont pas contractuelles et ne seront en aucun cas celles restituées sur les différents supports proposés (il en est de même pour les impressions réalisées sur une imprimante).

ARTICLE 6 : RÈGLEMENTS

Il sera demandé un acompte de 30% à la commande. Un deuxième versement des 70% restant correspondant au solde devra être versé à la date de livraison ou au maximum 30 jours après l'émission de celle-ci sauf indication contraire signalée sur le devis. Les paiements s'effectueront par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de Laëticia Gérodon.

En cas de retard, des pénalités seront exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire conformément à la loi (Article 53 de la Loi NRE). Ces pénalités s'élèvent à 10% du montant total de la facture par mois de retard ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de 40€ (C. Com. art. D441-5). Le calcul des pénalités commencera le deuxième jour ouvrable après la date de règlement indiquée sur les factures. Le calcul prendra fin le jour de la réception du règlement.

ARTICLE 7 : ANNULATION DE COMMANDE

Si une annulation de la commande devrait avoir lieu, l'ensemble des droits d'auteur restent la propriété exclusive et entière du Graphiste, à l'exception des données fournies par le Client. Les fichiers et données sources créés et utilisés par le Graphiste ne sauraient dès lors être revendiqués par le Client sans une contribution financière.

Les maquettes, et plus largement, toutes les oeuvres originales, restent la propriété du Graphiste, de même que les projets refusés. Le Client s'engage à n'en garder aucune copie.

L'acompte déjà versé restera acquis par le Graphiste, constituant un dédommagement pour le travail entrepris.

ARTICLE 8 : CESSION DE DROITS D'AUTEUR

Conformément au CPI (Code français de la propriété intellectuelle articles L.121-1 à L.121-9), le droit moral d'une création (comprenant droit de divulgation, droit au respect de l'oeuvre et droit au retrait) est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible.

Ainsi, ne seront cédés au Client que les droits patrimoniaux explicitement énoncés sur la présente commande, à l'exclusion de tout autre, et ce dans les éventuelles limites y figurant également (limite de support, de territoire ou de durée).

Il est également rappelé que selon le même Code français de la propriété intellectuelle (Art. L.122-4), toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une oeuvre faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite, et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

ARTICLE 9 : DROITS DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION

Les droits de reproduction et de diffusion sont calculés en fonction de la diffusion de la création.

Ils sont cédés dans le périmètre temporel et géographique du présent contrat et ne sauraient en excéder cette limite.

Pour permettre au Client d'exploiter librement la prestation fournie dans le cadre de son activité, l'ensemble des droits patrimoniaux relatifs à la création du Graphiste, au titre du projet seront entièrement et exclusivement cédés au Client, et ce pour la diffusion sur les supports spécifiquement adressés lors de la commande, lors du paiement effectif de l'intégralité des honoraires dus.

ARTICLE 10 : UTILISATION DE SOURCES

Une source est un document ou élément préexistant inclus dans l'oeuvre ou partie de l'oeuvre, objet de la commande, et qui peut, pour son utilisation, sa divulgation, sa reproduction ou son exploitation, exiger un paiement à son ou ses ayant(s) droit.

Les sources peuvent être de natures variées : images, illustrations, polices de caractères... etc.

Le Client assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et iconographiques figurant dans la réalisation livrée par le Graphiste, tout comme de l'exploitation qui en sera faite, et notamment de la conformité de cette dernière avec les réglementations en vigueur.

Le Client assure également être propriétaire des droits nécessaires à l'exploitation de toutes les sources, notamment textuels et iconographiques, qu'il fournit au Graphiste dans le cadre de sa mission, et garantit le Graphiste contre toute plainte tierce relative à la violation des droits de ces éléments.

ARTICLE 11 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Graphiste respecte la vie privée du Client et s'engage à ce que toutes les informations qu'il recueille permettant d'identifier ce dernier soient considérées comme des informations confidentielles. Celles-ci sont nécessaires au traitement de la commande. Les données personnelles sont conservées par le Graphiste pendant la durée légale de conservation et aucun transfert de celles-ci n'est réalisé hors de l'Union Européenne.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679 (RGPD), le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en contactant par mail : laeticia@gerodon.fr.

ARTICLE 12 : DROIT DE PUBLICITÉ & MENTION COMMERCIALE

Le Graphiste se réserve le droit de diffuser publiquement ses réalisations, de les présenter dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe, de publicité. Le Client s'engage à ne jamais s'y opposer sauf mention contraire écrite de la part du Client et acceptée par le Graphiste.

Sauf mention contraire explicite du Client, le Graphiste se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule «Réalisé par Laëticia Géronon Graphiste Indépendante».

Le Client s'engage à ne pas s'y opposer, et à ne jamais supprimer ces informations.

ARTICLE 13 : INCAPACITÉ DE TRAVAIL

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, le Graphiste se réserve le droit modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités. Il est admis que le Graphiste se doit d'avertir le Client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

ARTICLE 14 : FRAIS ANNEXES

Les frais techniques et éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations du Graphiste et ne relevant pas de ses offres ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple des polices typographiques, des photographies ou illustrations issues de banques d'images. Le contenu textuel permettant la réalisation du produit devra être fourni par le Client.

Sous réserve de l'accord du Graphiste, en dehors de ses horaires de travail (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 18h), un honoraire d'urgence supplémentaire (majoration de 50% du tarif journalier) sera facturé. Le même tarif d'urgence sera facturé en cas de traitement de la commande prioritairement aux autres commandes en cours de réalisation par le Graphiste.

Des frais de déplacements nécessaires à la bonne réalisation du contrat pourront également être facturés au Client en accord avec lui.

ARTICLE 15 : RÈGLEMENT DE LITIGES

Le contrat est soumis au droit Français. Toute contestation ou litige portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera porté, à défaut d'un accord amiable entre les parties, devant un tribunal compétent, à qui elles attribuent expressément juridiction.